ASSURANCE VEHICULE

COWEN

Document d'information sur le produit d'assurance

Cowen Insurance Company Limited, dont le siège social situé à Level 3, Gasan Centre, Triq il-Merghat, Zone 1, Central Business District, CBD 1020, Birkirkara, enregistré à Malte No. C 55905, régie par l'Insurance Business Act (Cap.403 of the Laws of Malta) sous la réglementation du Malta Financial Services Authority, située au Notabile Road, Attard, BKR 3000, Malte LABEL GARANTIE: ZEN - Conditions Générales n° 20 163 54 427

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Ce contrat d'assurance permet de garantir les réparations de certaines pannes mécaniques aléatoires sur votre véhicule.



Qu'est-ce qui est assuré?

Les véhicules assurés sont :

- ✓ Les véhicules de moins de 8 ans d'âge et de moins de 120 000 km au jour de la souscription du contrat et dont le prix de vente est inférieur à 150 000 €.
- ✓ Garantie réparation : Les garanties couvrent en cas de dysfonctionnement aléatoire.
- ✓ Les réparations (pièces et mains d'œuvre) des pièces mécaniques, électriques et électroniques.

La prise en charge est limitée à la valeur économique du véhicule telle que définie par l'expert au jour de la dernière panne.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- Les véhicules de prestige ou diffusés à moins de 300 exemplaires par an.
- Les véhicules destinés à la location ou à l'usage de taxi, d'ambulance, d'autoécoles ou ceux utilisés à des fins sportives ou de compétition
- X Les véhicules dont la valeur à neuf est supérieure à 150 000 €
- Les véhicules de plus de 8 ans et/ou de plus de 120 000 kilomètres au jour de la souscription du contrat
- ★ La responsabilité civile circulation automobile



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ? Les conséquences d'une circulation en dehors des voies routières, d'un

- Les éléments de confort et de sécurité, la carrosserie, les pièces d'usure, les liquides et gaz consommables du véhicule
- Les opérations d'entretien normal du véhicule
- Les modifications non conformes ou non d'usine du véhicule
- Les conséquences d'une circulation en dehors des voies routières, d'un accident de la circulation, de tout sinistre relevant de l'assurance automobile obligatoire ou d'un défaut d'entretien
- Les défaillances ou les conséquences d'une défaillance d'un organe ou d'une pièce non couverte par le contrat
- Toute intervention n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable.

Où suis-je couvert(e)?

Pour tous les sinistres survenus en France métropolitaine ainsi que dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Principauté de Monaco.



Quelles sont mes obligations?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- A la souscription du contrat : Remplir le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés
- En cours de contrat : Déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription. Respecter précisément les opérations d'entretien préconisées par le constructeur et être en mesure d'en justifier. Déclarer toutes les modifications concernant le risque assuré
- A la souscription ou mensuellement : Payer les primes sous peine de résiliation pour non-paiement
- En cas de sinistre : Déclarer le sinistre dans les 5 jours en cas d'immobilisation.



Quand et comment effectuer les paiements?

Prime fixe payable selon le choix de l'assuré soit par prélèvements mensuels, soit par paiement comptant.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La couverture prend effet à la signature du bulletin d'adhésion pour une durée choisie lors de la souscription.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les conditions générales. Sauf cas particulier, votre demande de résiliation doit nous être adressée par recommandé.